



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE



Cayenne, le 21 juin 2016  
16h40

N° Com/46/16

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de Guyane : le projet de PPE a été transmis à la ministre en charge de l'énergie**

Après un an de travaux et de concertation locale, le Préfet de région et le Président de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) ont validé le Projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane (PPE). Ils l'ont transmis, le 20 mai 2016, conformément à la procédure en vigueur, à la ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

La PPE suivra ensuite le processus d'élaboration défini par la réglementation. Ainsi, avant de pouvoir être approuvée par décret, elle sera notamment soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale, à une consultation du public d'une durée d'un mois, à la délibération de la CTG puis à différents comités d'experts nationaux (Conseil national pour la transition énergétique, Conseil supérieur de l'énergie, Comité d'experts, Comité de gestion de la contribution au service public de l'électricité, Comité du système de distribution publique d'électricité).

La PPE est une programmation opérationnelle, qui évalue les besoins du territoire en énergie, aux horizons 2018 et 2023, et détermine les moyens nécessaires pour y répondre en termes d'infrastructures de production d'énergie et d'extension des réseaux électriques. Elle fixe les grandes orientations et mesures pour garantir la sécurité d'approvisionnement énergétique du territoire et faire face aux enjeux démographiques sans équivalent du territoire.

Pour ce faire, le projet de PPE de Guyane transmis soutient en particulier les actions de maîtrise de la demande en énergie sur le territoire et celles permettant aux énergies renouvelables de devenir les sources principales de production d'électricité, notamment dans les communes de l'intérieur. La PPE s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Le projet de PPE intègre également le remplacement de la centrale de Dégrad-des-Cannes. Il prévoit par ailleurs d'étudier l'opportunité ou la faisabilité d'infrastructures à caractère stratégique comme le doublement de la ligne électrique entre Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni, l'extension des réseaux de transport d'électricité jusqu'à la commune de Saint-Georges de l'Oyapock, un second barrage, et l'approvisionnement en électricité de projets miniers.

La PPE de Guyane retient enfin l'objectif d'un quasi doublement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, en considérant que le réseau électrique pourra, à cette échéance, en accepter l'intégration.

Puissance installée en mégawatts (MW)	Situation en 2014	Objectifs d'installation de nouveaux moyens de production d'électricité à partir d'Énergies Renouvelables			Situation projetée en 2023	Objectifs d'installations nouvelles sur la période 2024-2030	Situation projetée en 2030
		sur la période 2016-2018	sur la période 2019-2023	en cumulé sur la période 2016-2023			
Grande hydraulique	114	0	0	0	114	0	114
Petite hydraulique	4,5	+4,5	+12	+16,5	21	+13,5	34,5
Biomasse	1,7	+15	+25	+40	41,7	+20	61,7
Photovoltaïque avec stockage	5	+15	+10	+25	30	+15	45
Photovoltaïque sans stockage (y compris en autoconsommation)	34	+8	+8	+16	50	+10	60
Eolien avec stockage	0	+10	+10	+20	20	+10	30
Déchets	0	0	+8	+8	8	+5	13

On estime par ailleurs que les mesures portées par la PPE permettraient la création de près de 1 000 emplois dont environ 450 dans les énergies renouvelables.

Durant le processus d'élaboration du projet de PPE, l'État et la CTG ont souhaité associer tous les acteurs et mettre en place une gouvernance élargie pour mieux répondre aux enjeux énergétiques. En témoignent la mise à disposition du projet de PPE sur internet, les réunions de concertation qui ont été organisées à Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni, Maripasoula et Saint-Georges de l'Oyapock du 11 février au 11 mars 2016, ainsi que la prise en compte des contributions écrites des acteurs locaux, formulées à la suite de ces réunions.

La concertation se poursuivra donc cette année avec la consultation du public qui sera lancée une fois que l'Autorité Environnementale se sera prononcée sur le projet de PPE ; la consultation pourrait ainsi intervenir dans le courant de la saison sèche 2016.